Trois déchirures à vif qui ont entraîné par ricochet l'Europe.

Temps 1 – Ère Trump I, fin 2016-2021 : ère de la « *Post-truth politics* ». Le concept de post-vérité coïncidait avec la généralisation massive des réseaux sociaux, outils d'information, de désinformation, d'ingérences et de déstabilisation cyber-hybride, de communication politique et diplomatique. La « post-vérité » devient la norme. Il n'est pas question de censure au sens traditionnel du terme mais de réorientation attentionnelle (algorithmique), en ne jouant pas sur la terreur mais sur le désir et les manipulations subliminales. De cette première percée, le scandale de Cambridge Analytica fut le symbole définitif : les données personnelles de près de 90 millions d'utilisateurs de Facebook dans le monde ont été volées et utilisées pour influencer le vote républicain aux États-Unis et celui du Brexit au Royaume-Uni en 2016. Inutile de répandre la propagande par la terreur, les réseaux sociaux massifient le récit du vainqueur avec une économie de moyens inédite dans l'histoire moderne des mouvements antidémocratiques. À partir de 2016, les faits ne comptaient plus, ils pouvaient même être « alternatifs » d'après Trump I. Par la force de frappe du régime attentionnel des réseaux sociaux, un régime de vérité pouvait en remplacer un autre en quelques

mois à peine. L'effacement des faits, le brouillard attentionnel ne fabriquaient pas seulement un nouveau *régime de vérité* mais un nouveau *régime de réalité*. La confrontation avec le réel devenait presque impossible. Le réel s'effaçait, c'était là notre premier glissement.

Temps 2 – Ère Trump II, 2025, en cours : ère de la *« Post-law politics »*. Enrobée dans les techniques de manipulation de la post-vérité, l'Amérique s'engagea plus loin dans la déconstruction de ses fondements démocratiques au nom de la lutte contre « l'État profond », les « *wokes* », l'*establishment* et la bureaucratie. Si la promesse de l'allègement bureaucratique n'est pas aberrante sur le strict plan de la politique publique, la méthode s'est soudain muée en une chasse aux sorcières : par « alléger la bureaucratie », il fallait entendre démanteler les contre-pouvoirs de l'armature constitutionnelle. Les États-Unis entraient dans l'ère du post-légal décomplexé. La « *post-law politics* » entreprit non pas de détruire la balance des pouvoirs (le Congrès) ou le pouvoir législatif (la Cour suprême) mais de les neutraliser, d'élargir le périmètre du pouvoir exécutif et de s'emparer de l'appareil d'État. Travestir les résultats obtenus, mentir sur les faits et sur les chiffres publiquement avancés ne comptait plus. Empêcher par la force les militants

de militer, les juges de juger ou les journalistes de rapporter les faits paraissait obsolète ; il suffisait de parasiter leurs protestations et mobilisations dans la masse d'informations en sur-visibilisant les canaux du pouvoir en place. En dix ans à peine, nous venions collectivement de défaire l'importance des faits. Aucune résistance ne semblait produire un effet. Au fond, nous n'étions pas tant sidérés que sans doute trop prêts au retour du trumpisme : nous l'attendions et nous savions. Voilà ce que je désigne comme la *post-law politics* : la loi existe, les résistances seraient théoriquement possibles mais elles sont inaudibles ou impraticables, le pouvoir centralisé avance non pas contre elles mais à travers elles. Cocktail explosif de l'alliance entre post-vérité et post-légal.

Temps 3 – Ère post-Trump : « *Post-state politics* ». Le trumpisme n'accorde aucune importance au concept de « démocratie » dont il s'accommode fort bien pour en faire une arme rhétorique et discréditer ses adversaires politiques intérieurs ou affaiblir ses alliés européens perçus comme trop dépendants, trop faibles. Le mot « démocratie » – instrumentalisé contre les Européens par la propagation effrénée des idéologies réactionnaires les plus violentes (ce qu'ils résument par « liberté d'expression ») – désigne en fait, au sein

du pouvoir états-unien, une autre réalité plus crue, celle de la remodélisation du concept même d'État. Nous maintenions une distinction, naïve et artificielle, entre pouvoir politique et puissance technologique, elle vient de disparaître. La rapidité de coagulation entre ces deux unités politiques déterminera la façon dont nous existerons à l'avenir. Il ne reste plus que deux types d'hyper-pouvoirs, « l'Exécutif unitaire », vieux fantasme conservateur américain repris dans sa version maximaliste dans le Projet 2025 donnant les coudées franches au président, et le pouvoir algorithmique, tous deux au service d'une nouvelle théorie de l'État, minimal dans son architecture, total dans sa capacité de contrôle.

Les temps I et II ont radicalement transformé ce que nous nommions jusque-là « démocratie libérale » en ce que j'appellerai volontiers une « fluxcratie », démocratie du flux. Elle n'est pas la négation de la démocratie mais son essoufflement dans le flux permanent. Une partie du pouvoir semble migrer de la loi vers la vitesse, l'attention est captée, la polarisation est algorithmique. Dans ce régime, la légitimité se mesure aussi à l'attention qu'on génère.

Glaçante valse à trois temps…